

Nos réf. : LV/ALV/JMR/cb/2019-051  
Votre corresp. : Jean-Marc Rombeaux  
081 24 06 54  
jmr@uvcw.be

Monsieur Willy Borsus  
Ministre-Président du Gouvernement wallon  
Rue Mazy 25-27  
5100 Namur-Jambes

Namur, le 2 mai 2019

Monsieur le Ministre-Président,

**Concerne : Encadrement des services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA)  
Statut employé des aides familiales  
Statut des aides familiales, aides ménagères et gardes à domicile**

Depuis deux ans, le secteur de l'aide à domicile a dialogué régulièrement et fructueusement avec le Cabinet de la Ministre Greoli ainsi que les syndicats sur une série de dossiers en vue d'améliorer l'accompagnement à domicile :

- élaboration d'un modèle d'assurance autonomie ;
- proposition d'un renforcement de l'encadrement tant dans les coordinations des soins et de l'aide à domicile que dans les services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA). Pour ceux-ci, l'accord porte sur un relèvement de la norme par 30 prestataires à domicile. Elle passerait de 1 pour 26 à 1 pour 18 au niveau des travailleurs sociaux ; de 1 pour 40 à 1 pour 25 au sein du personnel administratif ;
- définition des statuts d'aide familiale, aide-ménagère sociale et gardes à domicile ;
- passage du statut ouvrier au statut employé pour les aides familiales ;
- augmentation de l'offre d'aide ménagère sociale à concurrence de 100 ETP ;
- transfert des aides ménagères titres-services en aides ménagères sociales en secteur public.

L'assurance autonomie ne sera pas adoptée par le Parlement wallon. Il y a un accord au sein du Gouvernement pour l'amélioration des normes dans les coordinations et le transfert des aides ménagères en secteur public. Nous le saluons.

En revanche, les perspectives sont à tout le moins incertaines quant au renforcement de l'encadrement des services d'aide aux familles, le statut employé pour les aides familiales, la redéfinition des statuts et le complément de 100 aides ménagères sociales.

Les SAFA sollicitent de longue date l'adaptation de l'encadrement pour assumer une masse de travail toujours plus conséquente et complexe avec des prestations fractionnées. L'accord trouvé rencontre cette préoccupation en tenant compte du financement APE existant. Il offre enfin une perspective d'allègement de la charge de travail. Il a un impact favorable sur la création d'emplois et le relationnel avec les personnes accompagnées. Il est prévu pour un montant de 8 millions dans le cadre d'une enveloppe de 15 millions sur laquelle le Gouvernement wallon a marqué son accord à la mi-2018.

L'application du statut employé aux aides familiales est la juste reconnaissance de l'évolution d'un métier difficile et précieux.

La redéfinition des statuts des aides familiales, aides ménagères et gardes à domicile contribue à mieux définir leur champ d'action, leur articulation, leur déontologie et partant la qualité de leur prestation. En outre, elle n'a aucun impact financier.

Nos Fédérations plaident dès lors avec insistance pour que le Gouvernement wallon ne laisse pas ces propositions en friche et en assure la mise en œuvre encore sous cette législature. A cette fin, elles prônent une modification du Crwass avec un financement structurel. La pérennité des emplois et la continuité de prestations sont en effet à assurer dans l'intérêt bien compris tant des travailleurs que de la population. Elles ne comprendraient pas que ces avancées équilibrées et patiemment engrangées soient perdues en raison d'un aléa politique dont le secteur de l'aide à domicile et plus encore le citoyen ne sont pas comptables.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'assurance de notre considération très distinguée.

Rose-Marie Arredondas  
Coodinatrice générale  
**CODEF**

Marie-Claire Sépulchre  
Secrétaire générale  
**FEDOM**

Déborah Dewulf  
Directrice générale adjointe  
**FCSD**

Luc Vandormael  
Président  
**Fédération des CPAS -  
UVCW**

Gaël Verzele  
Directeur AVJ  
**FASD**

*Ce courrier est également adressé à :  
Madame Alda Greoli, Vice-Présidente et Ministre de l'Action sociale et de la Santé,  
Monsieur Pierre-Yves Jeholet, Vice-Président du Gouvernement wallon.*